



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 54

Janvier 2019

Équipe nationale 1er degré

Henri BARON
Elena BLOND
Fabienne CHABERT
Antoine DIERSTEIN
François-Xavier
DURAND
Malika GAUDEL
Jean GRIMAL
Yvon GUESNIER
Chrystel LEVARDON
Marc LE ROY
Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY
Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

Édito	1
Budget 2019	2
Évaluations	3-5
AESH	6-7
Policiers dans les écoles à Nice	7
Bilan des élections	8

**TOUS EN
GRÈVE LE
MARDI 5
FÉVRIER !**

L'édito

2019 : ne perdons pas le rythme !

Si ce journal est publié presque trop tard pour émettre des vœux, il n'est cependant pas trop tard pour avancer quelques résolutions.

Après une fin d'année très largement consacrée à la diffusion de notre projet d'École à nos collègues et à faire voter CGT Éduc'action aux élections professionnelles, le calendrier institutionnel rythme et bouscule à nouveau notre pratique syndicale. En effet, le ministre Blanquer dicte encore son tempo et enchaine, dans une quasi frénésie contre-réformiste, les annonces, les « concertations » et les plans de réforme. Dès ce mois de janvier, c'est l'heure de nous servir sa soupe indigeste d'évaluations nationales visant à standardiser les pratiques pédagogiques et trier les élèves, les collègues et les écoles. Suite à cette mise en bouche, il va nous imposer une concertation pour nous dire combien il a entendu nos remarques sur ces évaluations, mais qu'il s'en moque. Et puis viendra le temps du plat de résistance de ce début d'année, la direction d'école et ses friandises : un éventuel corps et un échelon hiérarchique à craindre. Et même si le menu est déjà bien chargé et lourd à digérer, il voudra nous resservir une louche d'autoritarisme avec la Loi Blanquer et son article 1^{er} visant à museler les personnels, mais aussi la généralisation des évaluations nationales ou encore la pression générée par les rendez-vous carrière...

Tout ceci n'est ni un diner festif de fin d'année ni une vulgaire prédiction de début d'année. C'est bien la réalité qui nous attend. À nous, collectivement, de prendre la résolution de s'y opposer. Il n'y a pas de mystère. **S'opposer à la politique Blanquer passe par un renforcement du syndicalisme et du rapport de force dans nos écoles, nos circonscriptions, nos départements.** En 2019, la CGT Éduc'action fait le vœu de faire grossir les rangs des collègues qui disent non à la politique macronienne d'Éducation et que ces collègues dépassent la simple mobilisation par délégation.

Redonnons du collectif contre l'individualisme généralisé. Rencontrons-nous, discutons, décidons ensemble d'une autre École et des moyens de s'opposer à celle qu'on veut nous imposer.

Jérôme SINOT

**L'AVENIR APPARTIENT
À CEUX QUI LUTTENT !**

Budget 2019

Augmentation du nombre de postes, qu'il disait !

Le schéma d'emplois 2019 (le budget de l'Éducation nationale...) annonce fièrement la création de 2 325 postes dans le primaire pour permettre le développement des dédoublements de classe en CE1.

Ces décisions politiques vont entraîner l'application de vieilles recettes : fermetures de nombreuses classes pour permettre les dits dédoublements, récupération des derniers postes surnuméraires, temps partiels accordés au compte-goutte, recrutement de contractuel·les.

Inacceptable pour la CGT Éduc'action.

En réalité, et dans les détails, le compte n'y est pas. Rappelons simplement que la rentrée prochaine doit permettre d'accompagner les montées démographiques, permettre l'élargissement de l'instruction obligatoire des élèves dès 3 ans (1000 postes) et permettre le dédoublement des CE1 en REP et en REP + (4 000 postes). Soit des besoins très éloignés des créations annoncées... Une belle arnaque.

Pour les académies bénéficiant de créations de poste, il est clair qu'au regard des besoins (5000 postes), il y aura de nombreux manques. Et pour les treize académies (Besançon, Caen, Clermont Ferrand, Dijon, la Guadeloupe, Limoges, Martinique, Nancy Metz, Nantes, Orléans Tours, Poitiers Reims Rennes) qui n'auront aucune création de postes, on va retomber dans la gestion de la grande pénurie.

De façon générale, comme aux plus sinistres heures du quinquennat Sarkozy, ces décisions politiques vont entraîner l'application de vieilles recettes : fermetures de nombreuses classes pour permettre les dits dédou-

blements, récupération des derniers postes surnuméraires, temps partiels accordés au compte-goutte, recrutement de contractuel·les. CQFD ! Vieilles recettes pour le Nouveau Monde...

Au-delà de cela et malgré les annonces faites par voie de presse, nous avons très peu d'éléments sur le cadre des futurs postes d'AESH et sur leur nombre exact (voir article plus loin).

Une fois de plus cette année, si on confronte les chiffres à la réalité et aux besoins du terrain, les annonces du gouvernement et de Blanquer sont extrêmement dangereuses pour le maintien de conditions acceptables de travail et d'enseignement. Plus que jamais, il est impossible aujourd'hui de dire que le Premier degré est la priorité du ministère. S'il ne subit pas une attaque en règle comme les lycées, il est sérieusement dégradé. **C'est inacceptable pour la CGT Éduc'action.**

Fabienne CHABERT



Dossier

Évaluations nationales CP-CE1

Une deuxième phase du 21 janvier au 1^{er} février à laquelle la CGT Éduc'action s'oppose toujours !

Depuis des mois, la CGT Éduc'action dénonce les évaluations Blanquer de CP-CE1. Elle estime qu'elles sont inadaptées tant sur le fond que sur la forme et quel que soit le niveau. Elles sont des outils au service du tri : celui des élèves, des personnels et des établissements scolaires.

Dans ces conditions, la CGT Éduc'action appelle les personnels à se réunir le plus rapidement possible en conseil des maître·sses et à décider collectivement des suites à donner à ces évaluations : boycott, non remontée des résultats, grève... **La CGT Éduc'action soutiendra toutes les décisions et modalités d'action, mais aussi les collègues qui seraient soumis aux pressions hiérarchiques et toutes les collègues qui souhaitent s'opposer à ces évaluations.** En plus de la péti-

tion nationale en ligne sur notre site et les appels à des conseils des maître·sses, **nous vous proposons un Kit de résistance** (page suivante) **et un modèle de motion du conseil des maître·sses** (ci-dessous).

Attention, l'obligation arrive !

Le projet de Loi *Pour une École de confiance* modifiera, entre autre chose, le cadre réglementaire des évaluations nationales. Il prévoit la création d'un « Conseil d'évaluation de l'École ». À sa lecture, on peut penser que les évaluations ministérielles s'imposeraient désormais sans contestation possible. Le ministre de l'Éducation nationale déciderait par arrêté la méthodologie, les outils et les modalités d'analyse et de communication.

La CGT Éduc'action s'oppose à ce projet de loi et à la vision de l'École qu'il véhicule.

Pour tout savoir sur les évaluations nationales et sur la campagne de pétition, allez sur notre site :

[http://
cgteducation1
d.ouvaton.org/](http://cgteducation1d.ouvaton.org/)

Motion du conseil des maître·sses de l'école

Suite à la première période de passation de septembre 2018, et malgré les nombreuses critiques à l'encontre des évaluations nationales, le ministre persiste à organiser des évaluations nationales de milieu de CP, qui plus est sans texte réglementaire. Ces évaluations présentent les mêmes objectifs et incohérences que les premières visant à atteindre le professionnalisme des enseignant·es.

Le conseil des maître·sses de l'école réuni le a donc décidé collectivement de ne pas faire passer ces évaluations ou de ne pas en remonter les résultats ou En effet, ces évaluations ne sont pas une aide aux apprentissages des élèves, ni une aide à l'organisation des apprentissages pour les enseignant·es. Elles entrent en contradiction avec nos pratiques professionnelles, notre liberté pédagogique et les réels besoins de nos élèves.

Cette réflexion pédagogique, débattue et décidée collectivement par le conseil des maître·sses, s'inscrit dans une consigne syndicale proposée par la CGT Éduc'action.

Kit d'autodéfense

Évaluations Blanquer-Dehaene : mode d'emploi pour ne pas les faire passer, ne rien faire remonter !

Les collègues s'interrogent sur leurs responsabilités et capacités à s'opposer à de telles pratiques. Si une première vague de protestation intersyndicale a déjà eu lieu en septembre et octobre 2018, les réponses du ministre sont quasi inexistantes et les pressions à l'égard des collègues refusant de saisir les résultats se sont intensifiées. Pour affronter la seconde vague d'évaluations, voici quelques outils pour résister et s'y opposer.

Idées reçues sur les évaluations :

Il est obligatoire de les faire passer : FAUX

Tant que la Loi *Pour une École de confiance* n'est pas votée, aucun cadre réglementaire n'impose ces évaluations. L'enseignant·e reste décisionnaire des modalités d'évaluation de ses élèves.

Même seul·e dans l'école vous ne voulez pas les faire passer : VOUS AVEZ LE DROIT !

Cependant il est préférable qu'une telle décision soit une décision d'équipe. Le rapport de force aide à se protéger des pressions. Inspirez vous de la proposition de motion (voir encadré).

Ces évaluations ne concernent que les enseignant·es de CP : FAUX

Dans les faits, elles servent à évaluer le travail des collègues de maternelle comme le prouvent les conseils de maître·sses cycle I cycle II ou les réunions organisées par les IEN. D'autant que se profilent déjà des évaluations pour tous les niveaux de classe. S'opposer collectivement aux évaluations CP, c'est résister aux pressions à venir.

Ces évaluations sont conçues dans l'intérêt des élèves : FAUX

Inadaptées tant sur le fond que sur la forme, ces évaluations n'apportent rien à l'aide que l'enseignant·e peut apporter à ses élèves. La longueur de certains exercices, leur complexité placent les élèves en situation de non réussite.

Un retrait de salaire est possible : FAUX

Tant que les évaluations ne sont pas rendues obligatoires par la loi, elles ne peuvent être considérées comme obligation de service et par conséquent faire l'objet d'un retrait de salaire pour service non fait. Vous n'êtes pas en grève.

Des conséquences sur le déroulé de carrière sont possibles : CERTES MAIS MINIMES

S'opposer aux évaluations pourrait effectivement, si le rendez-vous carrière est proche, influencer sur l'avis de l'IEN. Mais il n'y a de toute façon aucune garantie que les faire passer accélèrera votre déroulé carrière...

Une des finalités des évaluations est la comparaison des écoles entre elles : VRAI

Elles pourraient aboutir à un classement des écoles, voire des enseignant·es.

En conclusion :

S'opposer collectivement à faire passer les évaluations est le meilleur moyen de résister aux tentatives d'intimidation des IEN. La CGT Educ'action appelle à les personnels à se réunir dès maintenant pour prendre position contre ses évaluations et à signer la pétition. Elle soutiendra les équipes qui s'engageront contre ces évaluations selon les modalités qui leur paraîtront les plus appropriées et interviendra au besoin contre les pressions hiérarchiques.

Malika GAUDEL & Henri BARON



Paris, le 14 janvier 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
 Ministre de l'Éducation nationale
 110 rue de Grenelle
 75357 Paris Cedex 07

Monsieur le Ministre

La réunion organisée par le cabinet et la DEPP concernant la deuxième salve d'évaluations, n'a pas montré la volonté de tenir compte des remontées et des analyses du terrain et des représentants des personnels.

Suite à la passation de la première salve d'évaluations, les enseignants font le constat de nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie, de la remontée des résultats, comme de la communication aux familles et des remédiations proposées sur Eduscol. Très majoritairement, ils remettent en cause leur pertinence et leur utilité.

Enquêtes et témoignages montrent que ces évaluations sont inadaptées aux jeunes élèves de CP et sont facteur de stress. Les consignes officielles de passation, source de confusion et de difficultés, ont dû être adaptées le plus souvent par les personnels. De fait, les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la déposition de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accroître le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes.

De surcroît, l'annonce des premiers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servent pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais sont au service d'une justification de la politique mise en œuvre.

La phase deux des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, s'avère tout aussi inadaptée et présentera les mêmes travers. En excluant les enseignants des processus de conception, d'analyse et d'exploitation de ces évaluations, mais aussi en excluant toute remédiation issue des RASED, aucune réponse pertinente n'est apportée aux besoins identifiés.

La manière de mener les évaluations standardisées montre une grande confusion sur les objectifs des différentes formes d'évaluation dans et du système éducatif. Ce qui nourrit des inquiétudes quant aux visées du ministère dans l'évaluation des établissements. Si l'objectif est d'évaluer le système éducatif, nous disposons déjà de beaucoup d'évaluations nationales et internationales et des évaluations sur échantillon sont suffisantes, nul besoin donc de les généraliser.

A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ces évaluations pour imposer des pratiques, réduire la liberté pédagogique, pourtant nécessaire à l'efficacité d'enseignements adaptés aux besoins des élèves, voire pour évaluer le travail des enseignants au travers des résultats des élèves. Le ministère assure qu'il n'en est rien, il est permis d'en douter. Les premières pressions exercées par les corps d'inspection pour imposer telle méthode de lecture, l'usage d'un manuel, ou promouvoir des partis pris faisant fi de l'ensemble des résultats de la recherche n'ont qu'un but : imposer une idéologie pédagogique et mettre au pas les enseignants.

Pour les organisations signataires, c'est inacceptable et c'est pourquoi Monsieur le Ministre, nous demandons l'abandon de ce protocole d'évaluation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Francette POPINEAU
 Co-Secrétaire Générale SNUipp-FSU

Norbert TRICHARD
 Secrétaire Général
 SNUDI-FO

Patrick DESIRÉ
 Secrétaire Général
 UNSEN-CGT Educ'Action

Stéphane CROCHET
 Secrétaire Général
 SE-UNSA

Fatna SEGHRUCHNI
 Co-Secrétaire Fédérale
 SUD-Education

Catherine NAVE-BEKHTI
 Secrétaire Générale
 SGEN-CFDT



AESH

Une réelle inclusion des élèves, ce n'est pas exploiter la précarité, mais créer un statut d'AESH et recruter !

Comme sous les précédents quinquennats et malgré les grandes envolées du gouvernement et de ses soutiens, peu d'avancées sont à mettre au profit de l'inclusion.

Comme lors des précédentes, la rentrée scolaire 2018 avait connu un manque criant de personnels AESH. Des centaines d'élèves sont restés des semaines sans accompagnant·e. La raison : l'insuffisante création de postes d'AESH et le maintien dans la précarité des personnels (faibles salaires, conditions de travail dégradées, absence de statut et de perspectives).

Plutôt que de rendre attractif le métier d'AESH par l'augmentation immédiate des salaires, la reconnaissance de leur métier par un statut de fonctionnaire et la titularisation, le ministère profite de la précarité des personnels pour faire croire qu'il répond aux demandes des familles.

C'est ainsi que nous constatons cette année à une mutualisation à marche forcée des notifications et des accompagnements. Là où des aides individuelles étaient prévues, elles ont souvent été transformées en aides mutualisées. C'est au détriment des conditions de travail des AESH, mais aussi de l'inclusion des élèves. La recherche d'économies prime. Le seul objectif est d'afficher un taux de couverture des notifications, peu importe la qualité du suivi.

La même logique préside à l'expérimentation des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) que le ministère entend généraliser après la pseudo-concertation actuelle sur l'école inclusive. Pour gérer la pénurie d'AESH, sur le modèle des brigades de remplacement des PE,

les AESH ne seraient plus affectées à l'accompagnement d'1 ou quelques élèves dans 1 ou plusieurs écoles/établissements (ce qui pose déjà difficulté), mais affecté·e à un pôle (réseau d'écoles et d'établissements) dans lequel elles-ils seraient amené·es à faire de l'accompagnement par intérim. L'objectif est clair. Cela aggraverait la pression hiérarchique et les conditions de travail en nuisant encore à une réelle inclusion.

Enfin, dans le cadre de cette concertation, au lieu d'augmenter les salaires et de prendre en compte la pénibilité du métier, sous prétexte de leur permettre d'aboutir à un salaire décent, le ministère envisage d'augmenter le temps de travail des AESH et d'élargir leurs tâches déjà nombreuses au périscolaire et à l'extrascolaire. Leurs tâches déjà nombreuses seraient multipliées ainsi que leurs employeurs.

Les AESH n'ont rien à attendre de la concertation ministérielle qui n'est que de l'affichage et de la communication pour faire passer les mesures du ministère (2nd employeur, PIAL, mutualisation) déjà décidées. Aucune avancée pour les personnels ne sera gagnée sans notre mobilisation.

La CGT Éduc'action va continuer de porter les revendications des AESH et entend mobiliser les personnels pour faire avancer leurs droits, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail.

YY BARABINOT

AESH, AVS, construisons la mobilisation nationale pour notre statut, pour un vrai salaire !

Action intersyndicale le 6 février : portons ensemble nos revendications !

Téléchargez le communiqué de la Cgt Éduc'action sur www.cgteduc.fr

Appel intersyndical

CGT-ÉDUC'ACTION - FSU - FO - SUD ÉDUCATION - SGEN-CFDT - UNSA

Métier et reconnaissance professionnelle des AESH, c'est tout de suite !

Le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont lancé en octobre une concertation sur l'école inclusive dont un pan concerne l'avenir du métier d'accompagnant. Les premières pistes lancées pour les accompagnants des élèves en situation de handicap sont loin de correspondre aux attentes de milliers de ces personnels précaires qui subissent de plein fouet des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés, des salaires bas, une absence de reconnaissance professionnelle, qui les conduisent souvent à renoncer à leur emploi.

C'est pourquoi nous sommes dans l'attente de mesures fortes qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école.

Cela passe par :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut pour les AESH ;
- des emplois stables, pérennes et reconnus ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

Nous appelons d'ores et déjà à une mobilisation nationale unitaire le mercredi 6 février avant les arbitrages ministériels. Localement nous appelons les AESH à se réunir pour débattre ensemble et à se rassembler devant les DSDEN, rectorats et préfectures pour porter leurs légitimes revendications.

Policiers Municipaux dans les écoles de Nice, la suite...

La Mairie de Nice, qui était bien discrète sur les résultats de la consultation des conseils d'école concernant la présence de policier-ères dans les écoles, vient donc d'avouer dans *Nice Matin*, que le dispositif n'a été adopté que par 18 conseils d'école (sur près de 160 écoles)...

Elle confirme, d'autre part, ce que nous avons déjà annoncé à savoir qu'il ne s'agit aucunement de policiers mais d'ASVP (agents de stationnement au départ)... Elle aurait pu rajouter que leur "formation" a consisté en 2 fois 5 jours... Visiblement une formation de fond !

La CGT-Éduc'action demande une nouvelle fois la suppression de ce dispositif. L'argent inutilement dépensé serait plus utile pour créer des postes d'ATSEM ou pour abonder les crédits transports scolaires, entre autres pour des visites culturelles dans les musées, crédits qui sont réduits sur Nice à portion congrue.



Élections professionnelles

Un bilan positif pour la CGT Éduc'action

Les élections professionnelles de décembre dernier ont été marquées, dans l'Éducation nationale, par une hausse assez nette de la participation et par une relative stabilité des rapports de force entre organisations syndicales. Nous ne boudons pas notre plaisir et rappelons que la CGT Éduc'action est bien celle qui progresse le plus lors du vote au CT Ministériel, avec un gain de 0,8 % par rapport à 2014. Au-delà de ce constat, on ne peut pas dire que les équilibres politiques soient remis en cause.

Pour ce qui est du premier degré, c'est un peu la même chose. L'ordre est peu bousculé : le SNUipp et le SE stagnent, le SGEN perd 0,2 %, la CGT gagne 0,2 %. Le SNUDI-FO progresse de 0,8 % et le SNE de 0,65 %. Le seul fait notable est la chute significative de SUD Éducation qui perd 1,25 %, ce qui a une conséquence sur le fait que ce syndicat ne retrouve pas le siège perdu au CTM et la représentativité en 2014.

Si l'on regarde les chiffres du CTM, la participation globale ne semble pas progresser beaucoup (42,64 % pour 41,73 % en 2014, soit + 0,89 points). Mais la différence se fait surtout sur les différents corps enseignants qui ont voté beaucoup plus : 48,60 % et plus 3,25 points à la CAPN des PE et instituteur·trices ; 44,35 %

et plus 2,42 points à la CAPN des certifié·es ; 59,32 % et plus 5,43 points à la CAPN des PLP et 50,45 % et plus 4,39 points à celle des agrégé·es. En comparaison, le corps le plus important chez les personnels administratifs, celui des ADJAENES, a voté à 55,22 % soit 0,96 point de moins qu'en 2014.

Les votes « déconcentrés » confirme cette tendance à une participation plus importante des enseignant·es.

La CGT Éduc'action enregistre des résultats intéressants et s'en félicite. Elle obtient enfin **un siège à la CAPN certifié·es**, obtient un siège dans presque toutes les CAPA de certifié·es, **progresse en nombre de sièges en CTSD** (28 sièges contre 22 en 2014) et obtient **un nouveau siège CAPD en Ille-et-Vilaine**, fruit d'une liste commune avec SUD-Éducation.

À nous désormais de faire fructifier tout ce travail et cet investissement pour défendre les personnels et faire avancer nos revendications. On sait

aussi que tous ces résultats sont le fruit d'un travail quotidien précieux.

Merci à nos syndiqué·es et aux collègues qui ont fait le choix de la CGT Éduc'action.

Jean GRIMAL

Êtes-vous syndiqué(e) ?



Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>

À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex



Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).